



Réunion de la commission locale de l'eau (CLE) du Tarn-amont

11 janvier 2013 – Saint-Rome-de-Cernon

Christophe Brun – Président de la CLE et du comité de rivière du Tarn-amont
Anne Gély – Animatrice du SAGE Tarn-amont
Stéphanie Braud – Animatrice du contrat de rivière Tarn-amont

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



*Le président et l'équipe du Syndicat mixte
du Grand Site des gorges du Tarn,
de la Jonte et des causses
vous souhaitent une bonne année 2013 !*




Syndicat mixte des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

Réunion de la CLE du Tarn-amont – 11 janvier 2013 – Saint-Rome-de-Cernon



Ordre du jour

- Organisation pour le SAGE et le contrat de rivière : évolution du portage, mise en place d'un dispositif financier solidaire à l'échelle du bassin versant
- Information relative au renouvellement de la CLE et du comité de rivière
- Révision du SAGE : proposition d'orientations, d'objectifs et de dispositions
- Proposition d'un calendrier de travail
- Questions diverses

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux **Tarn-amont**



Organisation pour le SAGE et le CR (1)

- Co-portage du SAGE puis du contrat de rivière par le SMGS (ex-Sivom) et le PNR des Grands Causses depuis 12 ans

- Prise en charge de l'autofinancement de l'animation par les budgets généraux des deux collectivités

Carte des structures porteuses
du SAGE et du contrat de rivière
du Tarn-amont

Source : BD Carthage

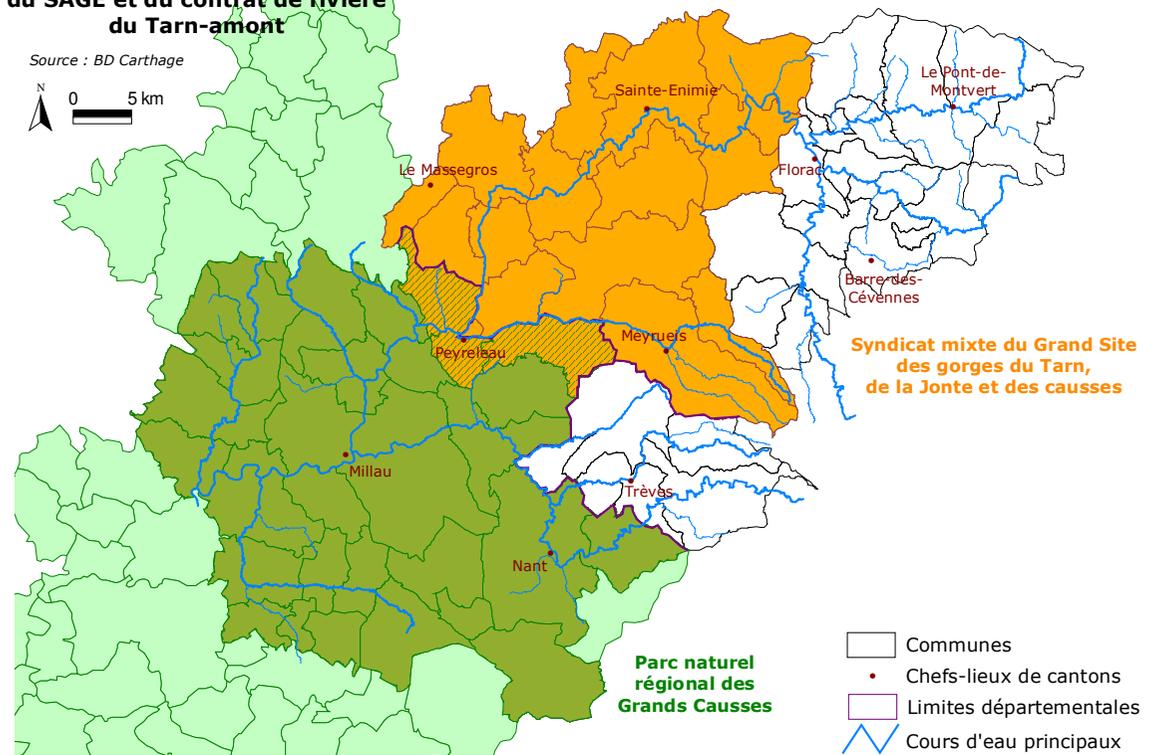


Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



Organisation pour le SAGE et le CR (2)

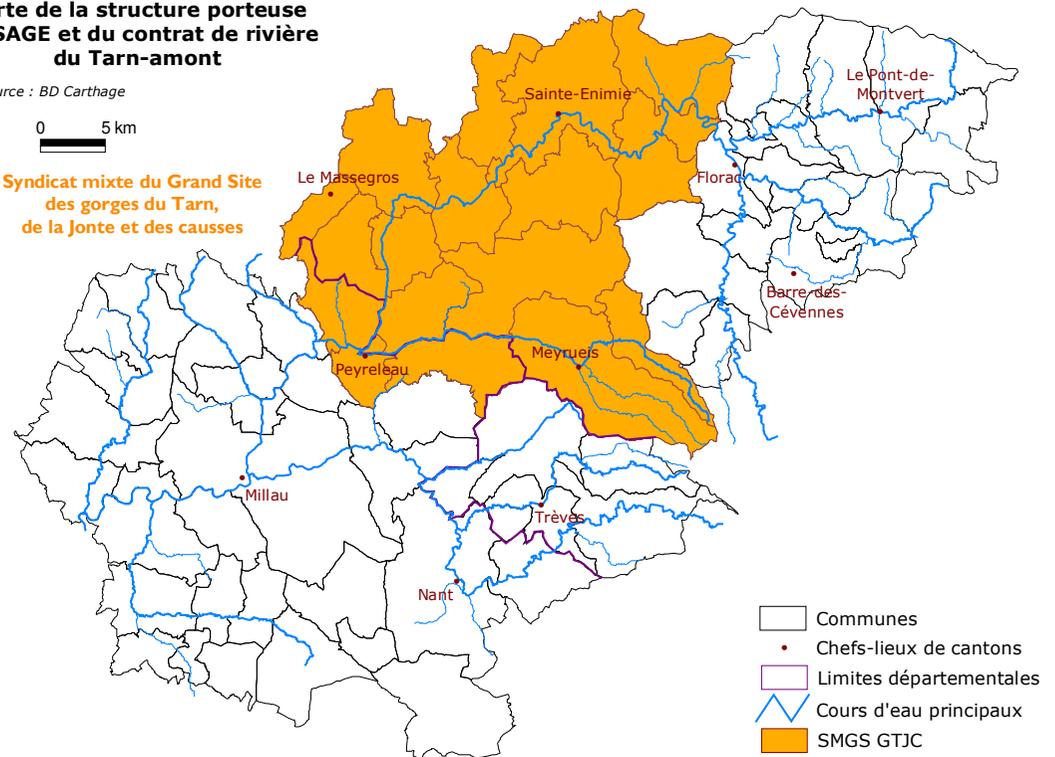
- À partir de 2012 : portage unique par le SMGS (en partenariat technique privilégié avec le PNR) et mise en place d'un **dispositif financier solidaire** par conventionnement avec les communes non-membres du SMGS

Carte de la structure porteuse du SAGE et du contrat de rivière du Tarn-amont

Source : BD Carthage



Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses





Organisation pour le SAGE et le CR (3)

- Application de ce dispositif pour répartir sur les 69 communes bénéficiaires les coûts d'auto-financement :
 - de l'**animation** du SAGE et du contrat de rivière (environ 20 000 € par an) (sauf pour les membres du SMGS car ce montant est compris dans leur cotisation)...
 - ... et des **actions et études** liées au SAGE et au contrat de rivière





Organisation pour le SAGE et le CR (4)

- Dispositif basé sur une **clé de répartition** (délibération n°38-2012 du 27 septembre 2012 du SMGS):

➤ Surface	1/3
➤ Population	1/3
➤ Potentiel fiscal	1/3

*Linéaire de cours d'eau exclu
car zone karstique*



- Chaque critère est ramené au prorata de ce que représente chaque commune par rapport au bassin versant hydrographique (cf. cartes suivantes)

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



**Carte des communes
du bassin versant du Tarn-amont**

Source : BD Carthage



0 5 km

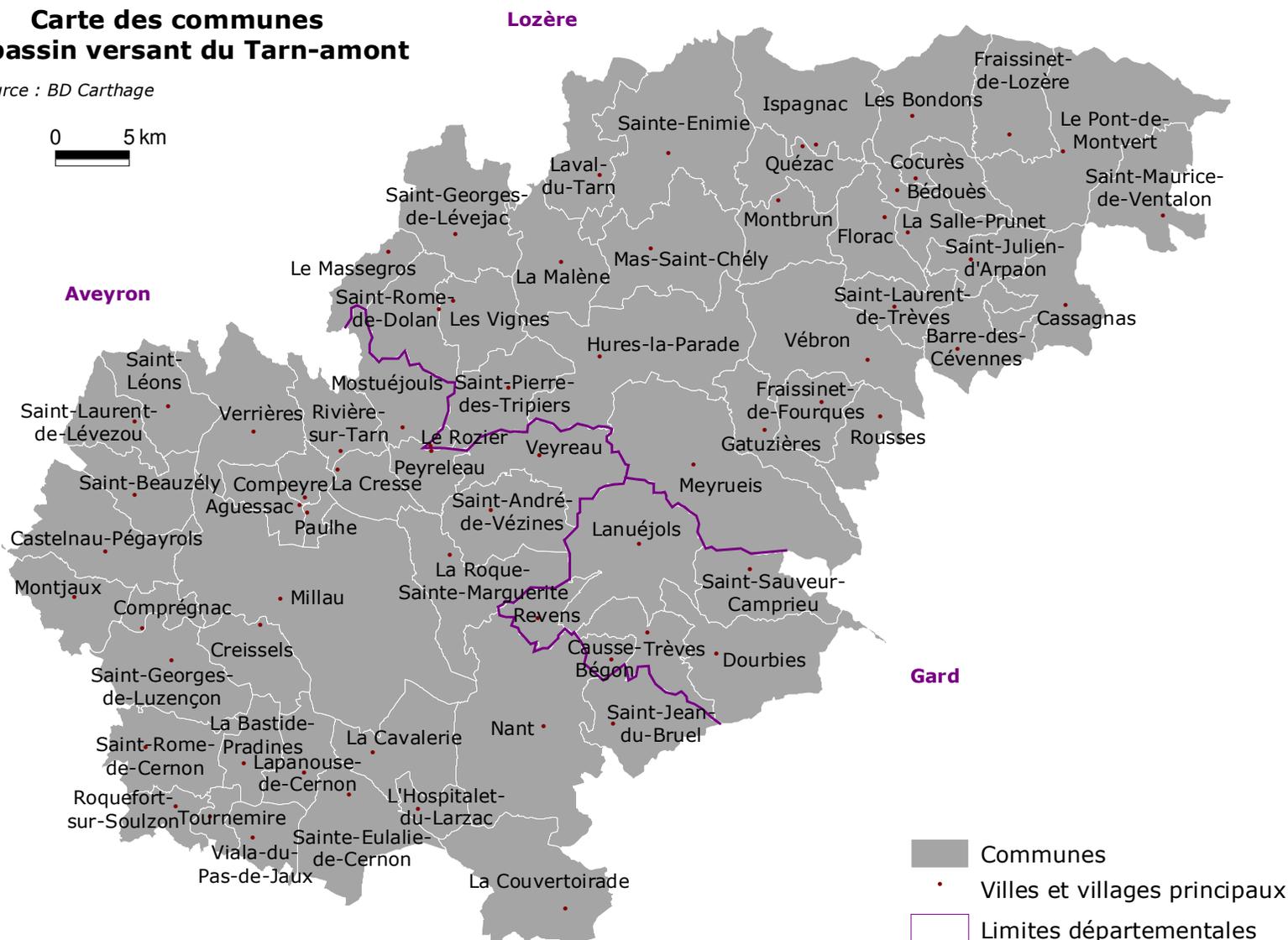


Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



**Carte des communes
du bassin versant du Tarn-amont**

Source : BD Carthage

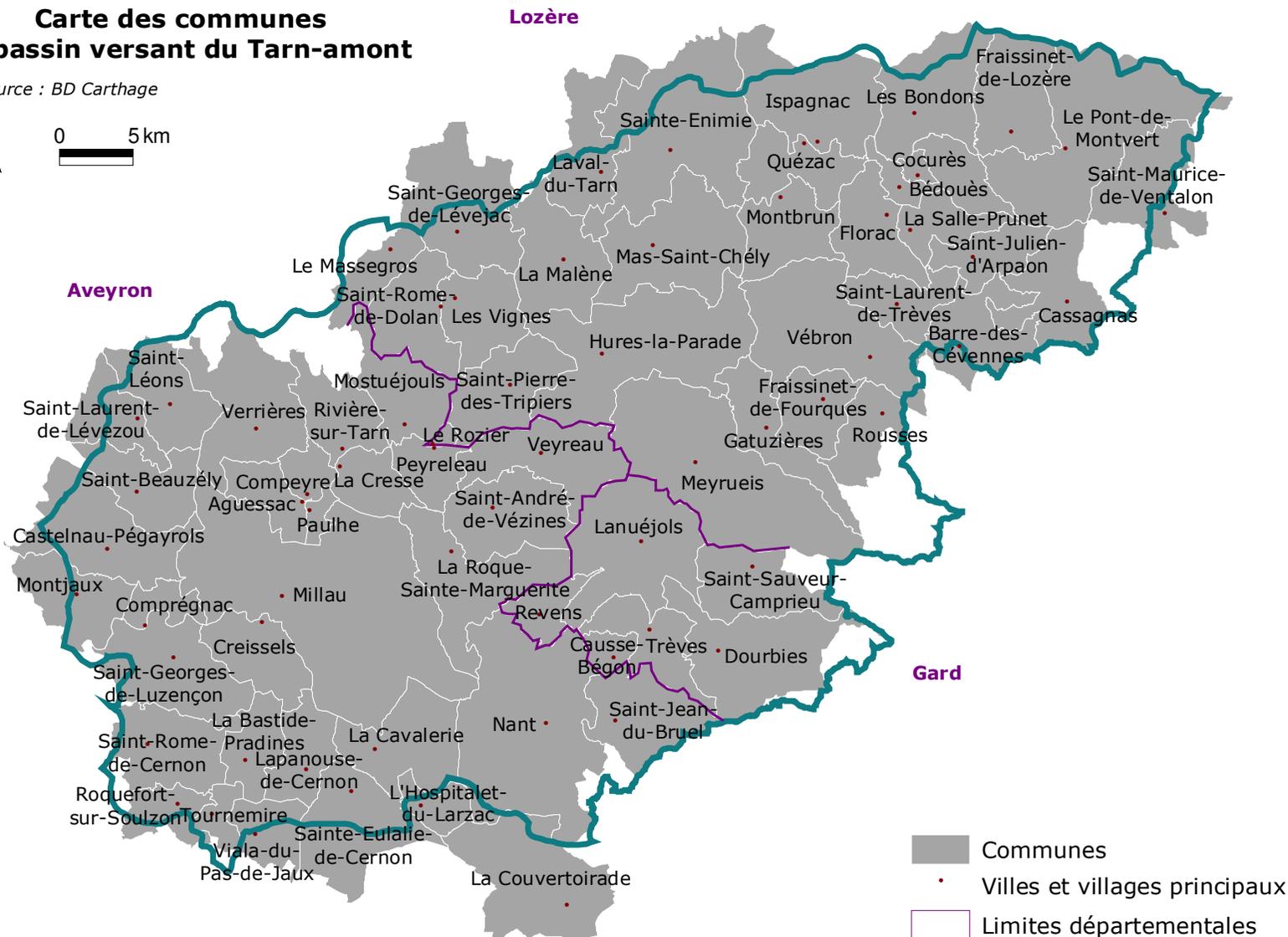


Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



Organisation pour le SAGE et le CR (6)

- Somme-plancher de 30 € pour la répartition des coûts d'animation
- Subventions de l'animation (2012) :

Agence de l'eau	50%
Région LR	10%
Région MP	10%
Département 48	10%





Organisation pour le SAGE et le CR (7)

Détail des coûts prévisionnels annuels de l'animation

● Personnel	74 670 €
Animatrice 100% SAGE	34 800 €
Animatrice 100% CR	31 920 €
25% Gestionnaire admin.	7 950 €
● Autres charges	25 330 €
Frais 100% SAGE-CR	12 230 €
40% Frais généraux	13 100 €
➤ Total	100 000 €
80% Subventions	80 000 €
20% Autofinancement	20 000 €

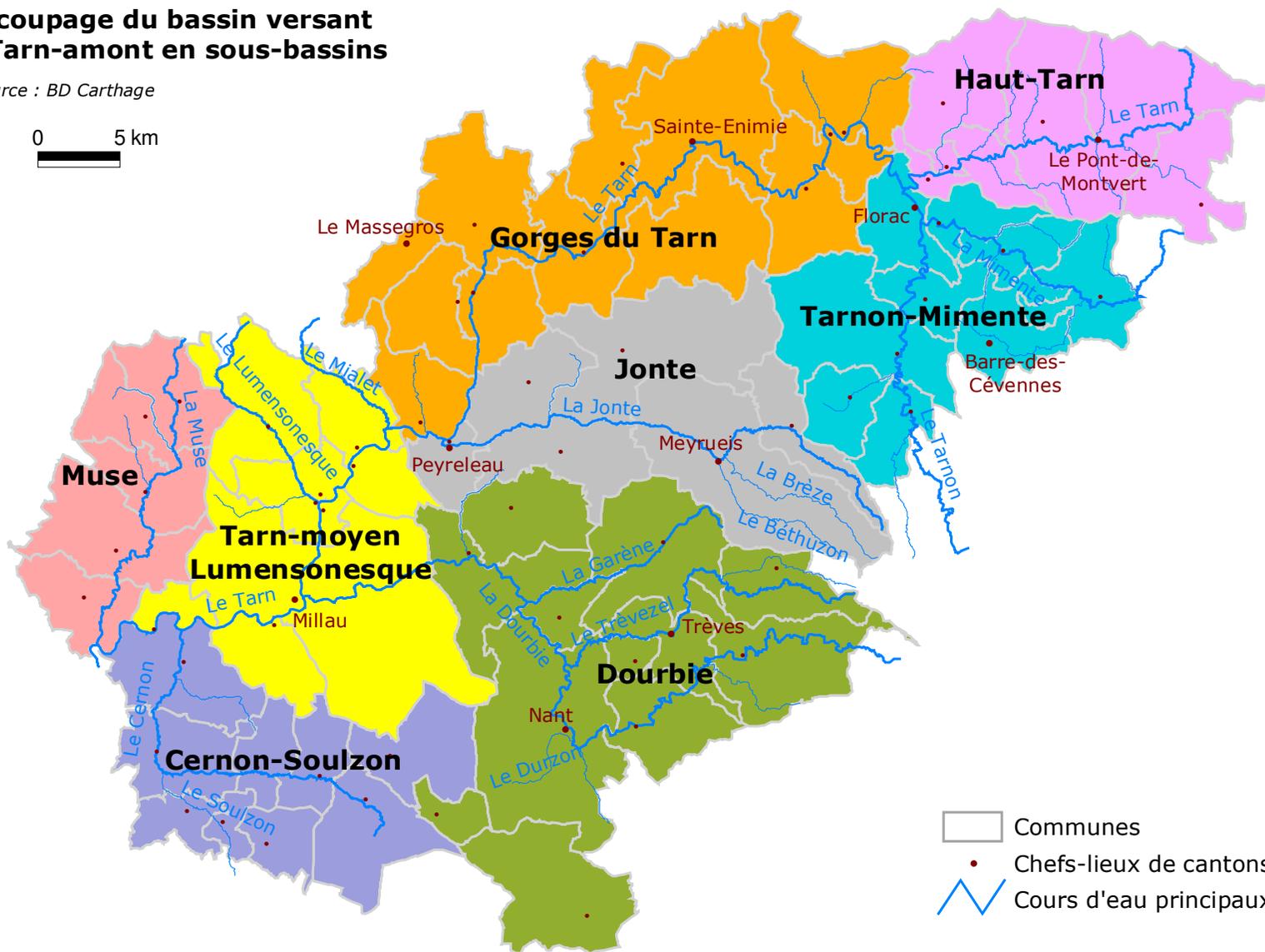
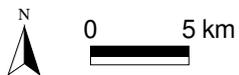


Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



Découpage du bassin versant du Tarn-amont en sous-bassins

Source : BD Carthage



-  Communes
-  Chefs-lieux de cantons
-  Cours d'eau principaux



Organisation pour le SAGE et le CR (8-1)

Montants des participations (sous-bassin « Dourbie »)

• Causse-Bégon	30 €	(1,50 € / hab.)
• Dourbies	230,14 €	(1,18 € / hab.)
• La Couvertoirade	30 €	(3,10 € / hab.)
• Lanuéjols	268,34 €	(0,81 € / hab.)
• La Roque-St ^e -Marguerite	194,56 €	(0,95 € / hab.)
• L'Hospitalet-du-Larzac	30 €	(0,48 € / hab.)
• Nant	539,84 €	(0,59 € / hab.)
• Revens	47,88 €	(1,71 € / hab.)
• Saint-André-de-Vézines	144,63 €	(1,14 € / hab.)
• Saint-Jean-du-Bruel	308,59 €	(0,44 € / hab.)
• Saint-Sauveur-Camprieu	186,29 €	(0,70 € / hab.)
• Trèves	105,58 €	(1,03 € / hab.)

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



Organisation pour le SAGE et le CR (8-2)

Montants des participations (sous-bassin « H.-Tarn-Tarnon »)

• Barre-des-Cévennes	125,44 €	(0,69 € / hab.)
• Bédouès	151,49 €	(0,47 € / hab.)
• Cassagnas	133,90 €	(1,04 € / hab.)
• Cocurès	69,08 €	(0,34 € / hab.)
• Florac	626,33 €	(0,31 € / hab.)
• Fraissinet-de-Fourques	91,32 €	(1,45 € / hab.)
• Fraissinet-de-Lozère	166,40 €	(0,74 € / hab.)
• La Salle-Prunet	88,05 €	(0,58 € / hab.)
• Le Pont-de-Montvert	333,24 €	(1,15 € / hab.)
• Les Bondons	161,03 €	(0,78 € / hab.)
• Rousses	87,53 €	(0,85 € / hab.)
• Saint-Julien-d'Arpaon	86,15 €	(0,71 € / hab.)
• Saint-Laurent-de-Trèves	100,01 €	(0,57 € / hab.)
• Saint-Maurice-de-Ventalon	94,14 €	(1,71 € / hab.)
• Vébron	252,64 €	(1,13 € / hab.)



Organisation pour le SAGE et le CR (8-3)

Participations (sous-bassin « G.-Tarn-Jonte »)

- Gatuzières
- Hures-la-Parade
- Ispagnac
- La Malène
- Laval-du-Tarn
- Le Massegros
- Le Rozier
- Les Vignes
- Mas-Saint-Chély
- Meyrueis
- Montbrun
- Mostuéjols
- Peyreleau
- Quézac
- Sainte-Énimie
- Saint-Georges-de-Lévejac
- Saint-Pierre-des-Tripiers
- Saint-Rome-de-Dolan
- Veyreau

➤ incluses dans les cotisations au SMGS

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



Organisation pour le SAGE et le CR (8-4)

Montants des participations (sous-bassin « Muse-Cernon »)

• Castelnau-Pégayrols	238,78 €	(0,91 € / hab.)
• La Bastide-Pradines	87,22 €	(0,78 € / hab.)
• La Cavalerie	433,52 €	(0,42 € / hab.)
• Lapanouse-de-Cernon	96,59 €	(0,82 € / hab.)
• Montjoux	110,12 €	(0,49 € / hab.)
• Roquefort-sur-Soulzon	429,23 €	(0,90 € / hab.)
• Saint-Beauzély	194,46 €	(0,39 € / hab.)
• Sainte-Eulalie-de-Cernon	89,05 €	(0,76 € / hab.)
• Saint-Georges-de-Luzençon	551,24 €	(0,35 € / hab.)
• Saint-Laurent-de-Lévezou	59,14 €	(0,69 € / hab.)
• Saint-Léons	175,87 €	(0,57 € / hab.)
• Saint-Rome-de-Cernon	285,52 €	(0,38 € / hab.)
• Tournemire	149,43 €	(0,32 € / hab.)
• Viala-du-Pas-de-Jaux	33,81 €	(0,72 € / hab.)



Organisation pour le SAGE et le CR (8-5)

Montants des participations (sous-bassin « Tarn-moyen-Lumensonesque »)

● Aguessac	266,24 €	(0,31 € / hab.)
● Compeyre	160,64 €	(0,29 € / hab.)
● Comprégnac	88,31 €	(0,34 € / hab.)
● Creissels	556,60 €	(0,36 € / hab.)
● La Cresse	123,81 €	(0,39 € / hab.)
● Millau	7 063,80 €	(0,31 € / hab.)
● Paulhe	99,77 €	(0,27 € / hab.)
● Rivière-sur-Tarn	354,66 €	(0,34 € / hab.)
● Verrières	237,77 €	(0,62 € / hab.)

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux **Tarn-amont**



Organisation pour le SAGE et le CR (9)

Études et actions à venir

- Études liées à la révision du SAGE
- Animations scolaires
- Site internet et lettre d'informations
- ...

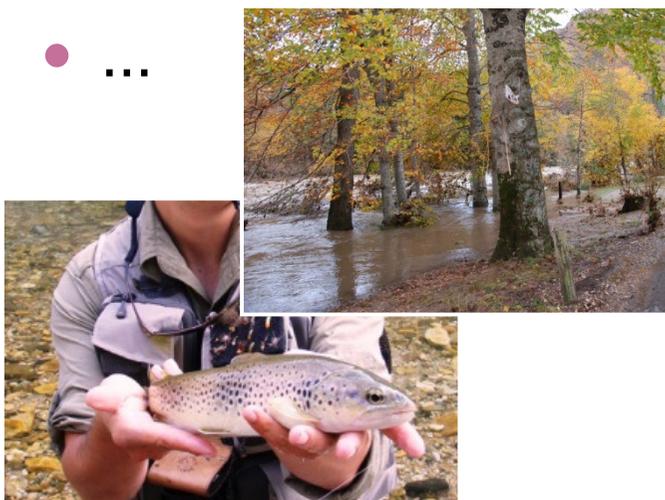
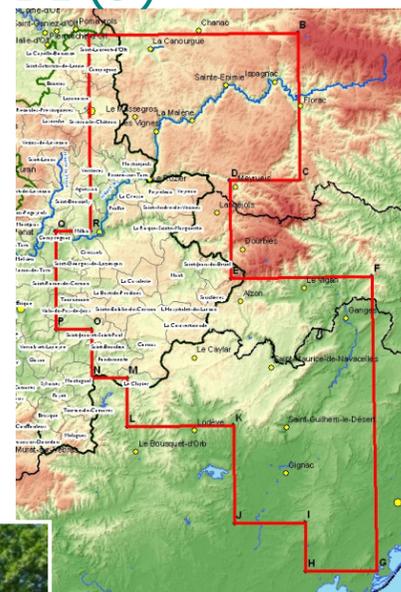


Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



Organisation pour le SAGE et le CR (10-1)

Carte de la structure porteuse
du SAGE et du contrat de rivière
du Tarn-amont

Source : BD Carthage



SITUATION ACTUELLE

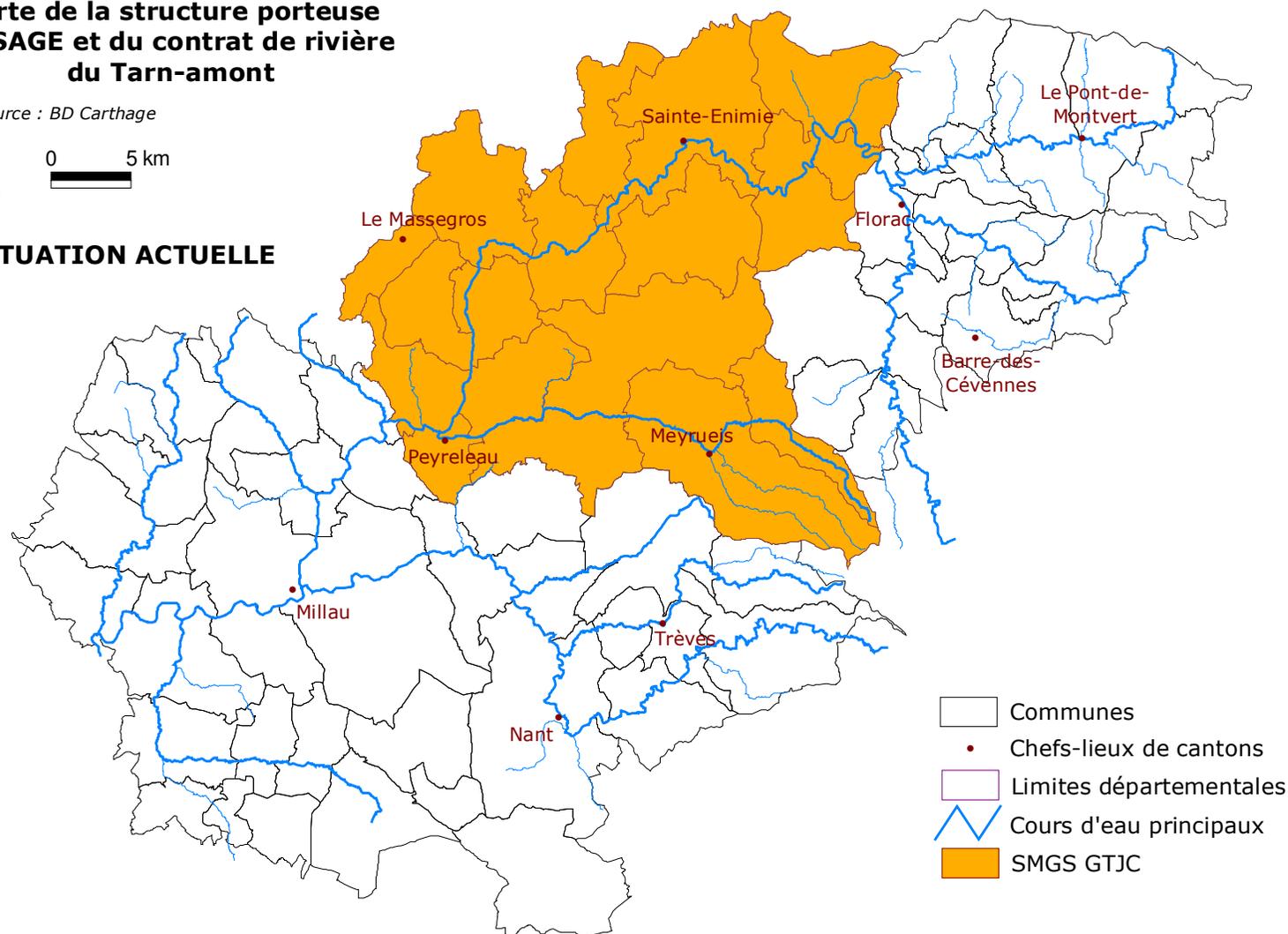


Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



Organisation pour le SAGE et le CR (10-2)

Carte de la structure porteuse
du SAGE et du contrat de rivière
du Tarn-amont

Source : BD Carthage



**CONVENTIONNEMENTS
PROJETÉS**

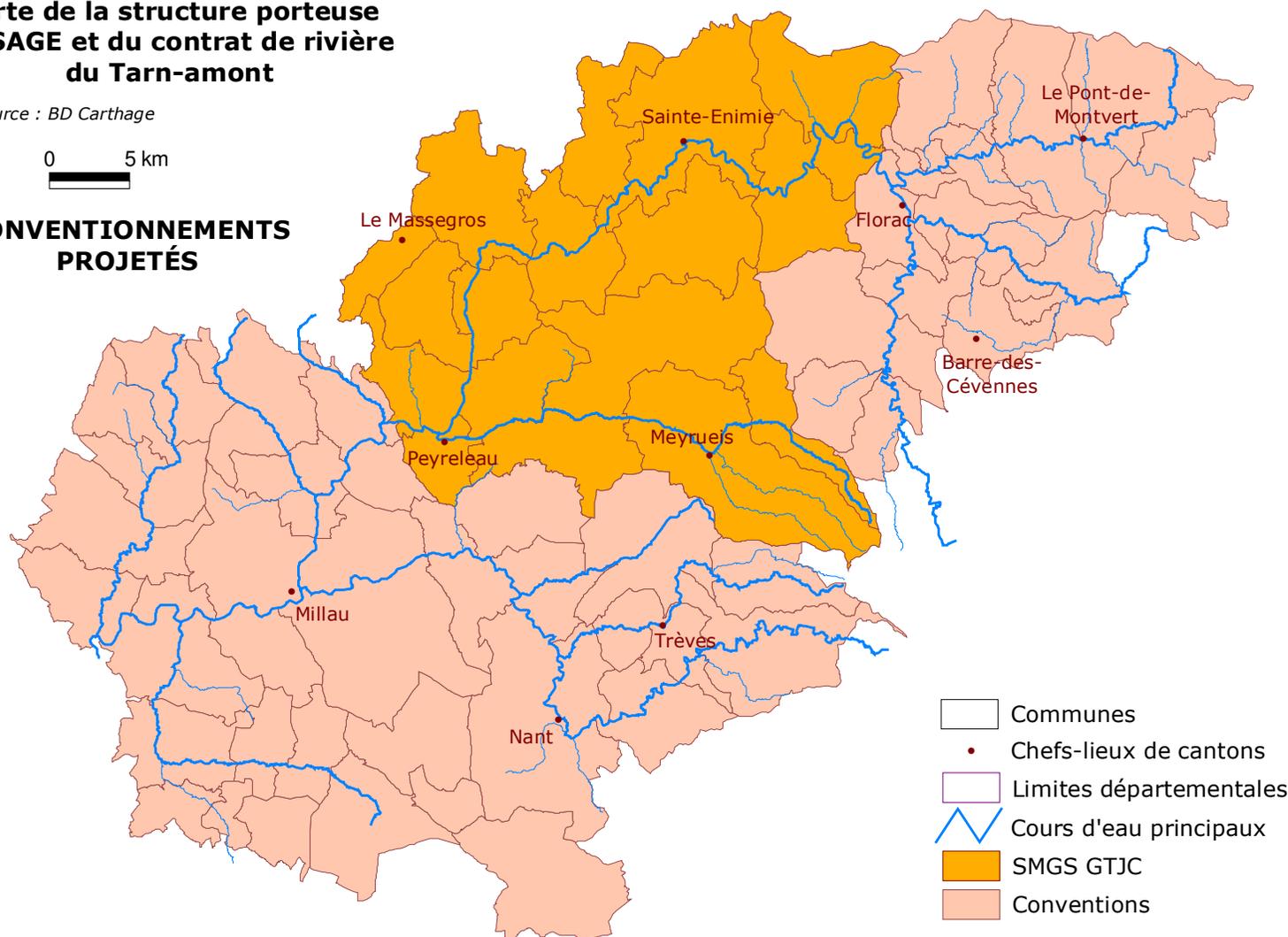


Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



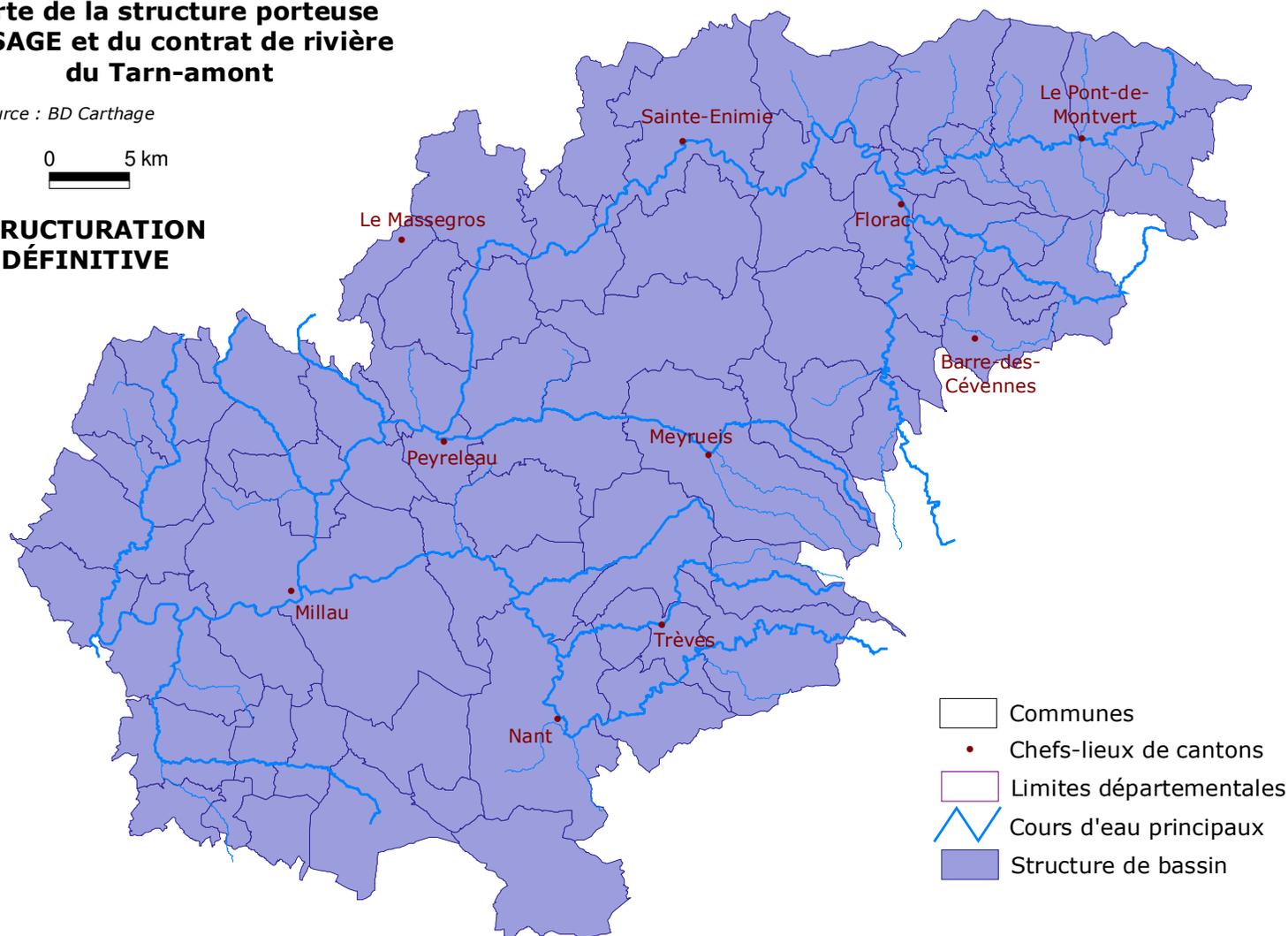
Organisation pour le SAGE et le CR (10-3)

Carte de la structure porteuse
du SAGE et du contrat de rivière
du Tarn-amont

Source : BD Carthage



**STRUCTURATION
DÉFINITIVE**





Organisation pour le SAGE et le CR (11)

Prochaines étapes :

- Entériner la clé de répartition et le montant prévisionnel des participations
- Faire valider le projet de convention par les trois sous-préfectures concernées
- Proposer aux communes de conventionner pour l'animation du SAGE et du contrat de rivière et pour les études et actions y étant liées
- Prévoir la réalisation d'une étude de gouvernance



Renouvellement de la composition de la CLE et du comité de rivière

- Arrêté interpréfectoral du 16 janvier 2007 portant composition de la CLE → arrive à échéance le 16 janvier 2013
- Intégration de nouvelles collectivités (1^{er} collègue) et structures (2^e collègue)
- Élection du président, des vices-présidents et des membres du bureau à la prochaine réunion de la CLE (quorum nécessaire)



Révision du SAGE – Orientations, objectifs et dispositions

- I. Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont
- II. Organiser la répartition et la gestion de la ressource en eau
- III. Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les usages récréatifs
- IV. Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- V. Gérer durablement les eaux souterraines
- VI. Prendre en compte d'eau dans l'aménagement du territoire

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



Questions diverses

- Consultation du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013 pour le Sdage-PDM 2016-2021

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Donnez votre avis !

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

www.consultation-2012.eau-adour-garonne.fr

Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux
Tarn-amont



Merci pour votre attention

*Déjeuner au restaurant « Le routier »
(offert par le SMGS)*

*Retour en salle au plus tard à 14h :
réunion du comité de rivière*

*www.gesteau.eaufrance.fr/sage/tarn-amont
www.gesteau.eaufrance.fr/contrat/tarn-amont*